

Une décision importante a été prise dernièrement par les grands bourgeois de la Loge : il a été décidé que des loges seraient établies à bref délai dans toutes les localités de 5,000 âmes qui n'en possèdent pas encore. Des subside seront accordés là où ils seront nécessaires. On enverra de préférence les jeunes gens. Les sociétés de gymnastique sont appelées à fournir un large contingent à cette levée maçonnique.

Mgr de Montpellier, évêque de Liège, le doyen de l'épiscopat belge, a accompli près de vingt-cinq années d'épiscopat. C'est en septembre 1852 que ce prélat fut appelé à l'épiscopat. Il fut sacré le 7 novembre suivant.

Un garde de M. de Méroux d'Andey a abattu, la semaine dernière, à la grande joie des cultivateurs, un sanglier pesant 150 kilos.

Faits Divers

Une tentative d'assassinat a été commise, dit l'Étoile de l'Ouest, dimanche dernier, au Month-Blanc, commune de la Poissonnière. Vers cinq heures du soir, le nommé Ernest Dubis, âgé de vingt-six ans, ouvrier menuisier à Savennières, fils d'une ancienne domestique de M. Pasquier fils, s'introduisit au domicile de Mme veuve Pasquier, âgée de soixante-dix-neuf ans.

Surpris par cette dernière au moment où il fouillait une armoire, il se jeta sur elle et tenta de l'étrangler. Mme Louise-Mélanie Clisson, petite-fille de Mme Pasquier, accourut au bruit, et reçut, en voulant défendre son aïeule, quelques contusions sans gravité. Les cris attirèrent les voisins; deux d'entre eux, MM. Yvon et Meurier, arrivèrent en hâte et arrêtèrent Dubis, qui a été remis entre les mains de la justice.

Les journaux anglais nous apportent des détails sur le malheur arrivé à Bath, et que nous avons annoncé avant-hier. Un train venant d'amener 900 voyageurs, qui allaient visiter l'exposition en l'honneur du centenaire de la Société d'agriculture de Bath et de l'ouest de l'Angleterre. Près de la station du chemin de fer se trouve un pont sur l'Avon, construit en fer et en bois et qui mesure soixante-quinze pieds de long sur huit de large. Les habitants de Bath savent ce pont peu solide, mais comme on perçoit un droit il n'est jamais très-frequenté. Malheureusement une écriture indiquait le pont comme le plus court chemin à l'exposition. La foule se porta de ce côté. Sur le pont se trouvait un seul gardien pour percevoir le droit de passage, et par malheur il était placé à l'extrémité du pont et sur l'autre rive, de sorte que la perception du péage retardait le passage, et que bientôt une foule compacte de 300 personnes environ, se trouva massée sur la féde construction. Tout à coup, un craquement se fit entendre et la partie du pont près de la barrière s'effondra; pendant quelques secondes la moitié du pont resta suspendue dans l'espace, et ceux qui s'y trouvaient se cramponnèrent au pont; mais bientôt elle s'écrasa dans le feu et avec fracas. La scène fut effroyable. Les habitants des rivages portèrent aussitôt secours et recurent les blessés chez eux. Une partie était tombée dans le fleuve et l'autre sur le quai de touage.

On a retrouvé les cadavres de douze personnes et une mort depuis l'hôpital. Le nombre des blessés dans l'hôpital s'élève à quarante-deux, dont plusieurs sont dans une situation des plus graves. Un grand nombre de personnes ont échappé avec de légères blessures. Les victimes paraissent être pour la plupart des fermiers et des campagnards venus pour voir l'exposition.

On drague la rivière, et l'on craint d'y trouver d'autres cadavres. La grande revue annuelle des troupes piédestales sous le commandement du gouverneur de Paris est définitivement fixée au 1er juillet. Elle aura lieu à Longchamps, et sera passée par le Maréchal-Président de la République.

L'évaluation officielle du produit des impôts et revenus indirects pour le mois de mai 1877, ressort à 159,187,000 fr. Les recouvrements constatés s'élèvent à 167,397,000. C'est donc, par rapport aux prévisions, un excédant de 8,210,000 francs. Cet excédant se partage comme il suit, entre les deux quinzaines : Première quinzaine, 3,175,000 fr. Seconde quinzaine, 5,035,000 fr. Le mois d'avril n'a donné que 2,700,000 fr. d'excédant.

Vol du chemin de fer du Nord. — M. Jacob, chef de la stérét, est revenu de Calais, où il était allé faire l'enquête sur les valeurs des sacs non arrivés. On a retrouvé les valeurs dans son retour coïncide avec l'arrestation définitive d'un gendarme de la Compagnie du Nord, qui était de service au train chargé du transport des titres. Cet individu qui avait nié d'abord toute participation au crime, s'est troublé devant le juge d'instruction, et ses déclarations permettent de suivre, désormais, une piste certaine, on comprend que nous ne puissions, quant à présent, en dire d'avantage.

M. Cabaud, victime de l'assassinat duquel des Galésiens, à Lyon, est mort, hier matin, à 3 h. 30. — Une émeute. — Le Patriote de l'Ardeche et le Petit Marseillais nous annoncent ce matin que des faits graves se seraient passés dans la petite commune de Loubarresse, canton de Valgros (Ardeche). L'administration des forêts avait envoyé dans cette commune des ouvriers chargés de récolter certains terrains qui jusque-là avaient servi de pâture aux troupeaux des habitants. Ceux-ci protestèrent et déclarèrent qu'ils ne laisseraient faire aucune plantation. Les autorités de Loubarresse impuissantes à maintenir la tranquillité, firent venir la brigade de gendarmerie de Valgros. La population voulut de nouveau s'opposer aux plantations et reçut les agents de l'autorité à coups de pierre. Les gendarmes se virent dans la nécessité d'user de leurs armes et plusieurs personnes, dit-on, furent blessées, on ajouta même qu'un homme avait été tué. La gendarmerie a procédé ensuite à neuf arrestations.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE (10^e chambre).

PRÉSIDENCE DE M. GRATTERY
Audience du 8 juin.

Affaire Bonnet-Duverdier
Infraction à la loi sur les réunions publiques. — Offense au Maréchal-Président de la République.

MM. Chambard, chimiste; Alexandre, marchand de vins; Boyer, employé, et Bonnet-Duverdier, président du Conseil municipal de Paris, sont prévenus d'avoir, contrairement à la loi, tenu une réunion publique à Saint-Denis, le 25 mai dernier.

M. Bonnet-Duverdier, qui a pris la parole dans cette réunion, est en outre accusé d'offenses au Maréchal-Président de la République, raison de discours qu'il a prononcés dans cette réunion.

Nos lecteurs connaissent déjà quelques passages de ce discours, qui suffisaient pour faire comprendre la grossièreté, la violence et la gravité de l'attitude du président du Conseil municipal de Paris, et qui révélaient en même temps les sentiments intimes et les plans de la fraction du parti radical, dont il est l'un des chefs.

M. Engelhard, avocat, qui M. le président ait le temps de prendre les noms des prévenus, demanda à poser des conclusions. M. le président rappela au défenseur qu'il n'y a de défenseur que quand il y a des prévenus comparants, et demanda aux prévenus s'ils entendent comparaitre ou faire défaut. Les prévenus déclarèrent qu'ils ont l'intention de faire défaut. Malgré cette déclaration, M. Engelhard insiste pour obtenir une remise.

M. le président, qui n'a pas l'accusé droit à demander et à obtenir une remise. Sur l'insistance de M. Engelhard à prendre des conclusions, le tribunal rend un jugement par lequel il décide que, dans la situation de définitives prises les prévenus, le défenseur n'a pas le droit de prendre de conclusions.

Après ce jugement, les prévenus se retirent. Il est immédiatement procédé à l'audition des témoins. M. Clément, commissaire de police. — M. Clément a procédé à la constatation des lieux, assisté de MM. Chambard et Boyer gendarmes de la réunion, prévenus. Cette réunion a eu lieu dans la gymnase municipale de Saint-Denis. Le bâtiment est séparé en deux. Dans le local voisin, se trouvait la musique qui répétait; de chaque local on entendait ce qui se passait dans l'autre. Quand la musique jouait, M. Bonnet-Duverdier cessait de parler. Les caractères d'une porte vitrée, placée en face de la tribune, ont été dépolis, ce qui permettait de voir de la salle voisine tout ce qui se passait à la tribune où se trouvait M. Bonnet-Duverdier. Ainsi on a pu voir de cette salle M. Bonnet-Duverdier faire le geste de saisir le Maréchal. Gouverneur gardien de la paix à Saint-Denis. — J'ai été commis pour surveiller une réunion publique qui s'est tenue à Saint-Denis. A un moment donné, le public a pu rentrer sans justification sérieuse; c'est le moment où M. Bonnet-Duverdier prenait la parole.

Le gardien de la paix, qui était en bourgeois, déclare que, s'il n'avait pas été si connu, il aurait parfaitement pu entrer. Trois personnes, à sa connaissance, sont entrées, sans même faire signe de justifier d'une carte d'invitation. En outre on signait chez un sieur Graisse, marchand de vins, des cartes d'entrée. M. Graisse a convenu de ce fait dans l'instruction.

M. Themas, maire de Saint-Denis. — M. Alexandre m'a fait par lettre la demande d'autorisation nécessaire pour tenir une réunion rue de la Charonnerie. Cette réunion avait pour but l'organisation d'un cercle. M. Chambard m'avait fait déjà cette demande. M. le président. — Est-il vrai que les membres du conseil municipal ont reçu en séance des lettres d'invitation pour assister à cette réunion ?

M. Thomas. — Oui, monsieur le président, on remettait les lettres à l'arrivée de chaque membre ou en les déposait à sa place. M. le président. — Votre garçon de bureau a trouvé le lendemain un certain nombre de lettres par terre.

M. Thomas. — Je l'ai vu le lendemain. M. le président. — Maintenez-vous que, si vous aviez été à la réunion, vous auriez protesté et fait évacuer la salle ?

M. Themas. — Très certainement. M. le président. — Comment avez-vous su ce qui s'était passé à la réunion ?

M. Themas. — Par un chef de bureau, qui, le lendemain matin, m'a demandé si j'avais vu les paroles injurieuses qui avaient été prononcées contre le Maréchal; l'ache, traîneur de sabre, le Maréchal a laissé son épée à Sedan, et autres paroles plus injurieuses que les autres.

M. le président. — Vous avez vu M. Chambard après cette réunion. M. Thomas. — Le lendemain, après la sortie du conseil je l'ai abordé en lui racontant ce qu'on m'avait rapporté et, lui exprimant mes regrets, M. Chambard m'a répondu que M. Bonnet-Duverdier avait été trop loin; mais que, malgré ses efforts, il n'avait pu l'arrêter, tellement il était surexcité.

M. le président. — Chambard prétend qu'il n'a rien dit de semblable. M. Thomas. — Ma mémoire est bien fidèle, je ne me trompe pas. J'ajoute que je lui ai exprimé tous mes regrets qu'on ait fait appel à des étrangers et que, sous prétexte de l'organisation d'un cercle, on ait tenu une réunion pareille.

M. Roswag, Amédée, vingt-cinq ans, industriel. — M. Roswag a reçu une lettre d'invitation sans savoir qu'on lui avait envoyé. Il a assisté à toute la réunion, notamment au discours de M. Bonnet-Duverdier.

leur de la réunion. Il a l'air très-embarrassé, et ne veut que se souvenir du propos sur le prétendu blessure du Maréchal; cependant, sur l'interpellation il reconnaît la menace proférée en cas d'insuccès électoral. Marouveau (Paul), vingt-sept ans, entrepreneur de transports. — Je n'étais pas à la réunion; j'ai pris la lettre adressée à mon frère sans y aller.

Ce témoin a entendu dire à un marinier qu'on avait fait du bruit à cette réunion. Sur la demande de ce qu'il entend par bruit, il répond, *bruit politique*. (Rires.) M. Herreau. — Ce témoin a entendu prononcer le mot idiot. C'est tout ce qu'il veut dire.

M. Geoffroy, inspecteur de police. — Pendant ma surveillance je n'ai rien remarqué d'insolite. Seulement, à huit heures, j'ai vu écrire des adresses chez un marchand de vins. A neuf heures, j'ai pu entrer librement, sans justification ni difficulté aucune.

Peu de temps après mon entrée, la musique a joué un morceau, et les deux réunions se sont mêlées. A la fin du morceau, vers neuf heures un quart, M. Bonnet-Duverdier est monté à la tribune. Il a d'abord parlé de l'utilité des cercles ouvriers, prétexte de la réunion, entre autres au point de vue électoral et politique. Puis il a parlé au point de vue général, après avoir demandé si on pouvait parler à cœur ouvert en famille.

Il a fait allusion aux cercles des Mirillons, des Babès, et autres, je crois, des Pommes de terre, qui sont le refuge de l'orgie et de la débauche. Le témoin a entendu dire qu'on était gouverné par les robes noires et les traîneurs de sabres, que le Maréchal avait fait un acte coupable dont il porterait bientôt la peine.

M. Bonnet-Duverdier a dit aussi du Maréchal qu'il était « cramoilli », puis : « Vos maîtres sont déjà embarrassés de leur victoire; ils redoutent les élections, et, si j'en crois nos correspondances, ils ont raison. M. Bonnet a ajouté : « Nos maîtres sont inexorables. »

« Vous rappelez vous qu'en 1873, ils ont voulu nous imposer la royauté et la dime? Il a recommandé d'écarter les inconvénients de la dime aux paysans et de leur dire de s'armer de fourches, de piques, et de détruire les châteaux. »

« Tous les moyens sont bons pour résister, et puis, si nous sommes vaincus, il y a le moyen légal que vous savez, et qu'on emploie avec les traités. Le la-hé, il s'est laissé glisser de son cheval pour faire croire qu'il était blessé. » Enfin, il a dit : Il faudra commencer par exécuter Mac-Mahon.

C'est à ce moment que se place le simulacre de fusiller, qui ne pouvait s'adresser qu'au Maréchal, dit le témoin. M. Simonnet, substitut du procureur de la République requiert contre les prévenus. J'ai à vous prouver, dit-il : 1° Qu'il y a eu, le 25 mai, à Saint-Denis, une réunion illégale; 2° Qu'un orateur, dans cette réunion, a proféré contre le Maréchal les injures et les outrages les plus lâches.

Après avoir démontré que cette réunion était une réunion publique et politique, il recherche si M. Bonnet-Duverdier a prononcé les paroles que lui impute l'accusation. La déposition de l'inspecteur Geoffroy ne peut laisser aucun doute. Et cet agent qui a assisté à la réunion, qui a entendu le discours, l'a écrit en rentrant chez lui pour être sûr de bien se le rappeler.

Les paroles rapportées par cet agent contiennent l'outrage le plus vir et le plus lâche. Quand la France les entend, elle frémit d'indignation. Le tribunal, après deux heures de délibération, a rendu le jugement suivant : M. Bonnet-Duverdier a été condamné à quinze mois de prison et 2,600 fr. d'amende. MM. Alexandre Samuel et Antoine Boyer à deux mois de prison et 1,000 fr. d'amende. M. Jacques Chambard à un mois de prison et 500 fr. d'amende.

Charade.
Sur mon premier ta tête tournera,
Par mon second vaisseau chimera,
A l'aspect de mon tout fillette tremblera.

Le mot du logographe d'hier est : *Bouff ouf.*

NOUVELLES DU MATIN

Saint-Petersbourg, 6 juin.
Les Russes ont établi deux camps près de Mour et de Baghami, sous les murs de Kars.

Bucharest, 6 juin.
Plusieurs correspondants étrangers ont exagéré les pertes de l'armée russe sur le Danube. Jusqu'ici, les Russes n'ont eu que trois tués et sept blessés dans les différentes rencontres de Satulou, Ghecet et Olténitza.

Plofesti, 8 juin.
L'empereur de Russie est parti pour Bucharest rendre visite au prince Charles. Il est accompagné du tsarevitch, des grands-ducs Nicolas, Wladimir, Serge, de ses aides de camp et des officiers de service.

Le tsar reviendra à Plofesti dans la soirée.

Des journaux assurent que des poursuites viennent d'être ordonnées contre plusieurs individus accusés d'avoir proféré des cris « séditionnels » en accompagnant, à la gare d'Arras, M. Tenaillé-Saligny, préfet révoqué du Pas-de-Calais.

UNE EXPLICATION
« Paris-Journal », en réponse à la question du *Bien public* sur les pliscellés et cachetés, remis au chef de gare du réseau Paris-Lyon-Méditerranée et qu'ils doivent ouvrir au reçu d'une dépêche dont on leur annonce la prompt expédition dit : « Rien de plus simple que ce dont le *Bien public* fait semblant de s'émeuvoir. C'est ce qui se passe tous les ans à pareille époque. Ces deux dernières années il en a été exactement de même. »

LA CONDAMNATION DE M. BONNET-DUVERDIER. — Voici l'appréciation du *Constitutionnel* sur la condamnation du président du Conseil municipal de Paris : « M. Bonnet-Duverdier a été condamné à quinze mois de prison. C'est un événement significatif, à bien des titres. »

« Jamais président du Conseil municipal de Paris, ou d'un autre Conseil, si mince fut-il, n'a été, à notre connaissance, frappé d'une peine aussi rude pour affaire uniquement politique. »

« Paris reste calme et, disons-le, indifférent. »

« Cette disposition refroidie des âmes prouve que nous avons eu raison d'affirmer maintes fois, que Paris n'est réellement pas représenté par son Conseil municipal... »

« On a prétendu que c'était un procès politique; nous déclarons que non. »

« Le ministère n'avait pas à compromettre ou à frapper M. Bonnet-Duverdier. »

« M. Bonnet-Duverdier a été hors de pair, aux élections dernières, par ses puissantes incriminations contre M. Gambetta et contre l'opportunisme. »

« Donc, l'intérêt du ministère actuel, que menace directement M. Gambetta, était de ne susciter aucune affaire fâcheuse à M. Bonnet-Duverdier. »

« Par certains côtés, M. Bonnet-Duverdier était l'auxiliaire du cabinet contre un adversaire commun et redoutable, M. Gambetta. »

UNE CONVERSION DU TIMES. — Le changement de politique inauguré le 16 mai, commence à être l'objet d'appréciations plus exactes et mieux raisonnées de la presse étrangère.

C'est ainsi que le *Times*, notamment dont on avait pu remarquer jusqu'à présent la défiance à l'égard du nouveau Cabinet, publie une correspondance de Paris, où, après avoir dit que l'Europe aurait été troublée par l'acte du 16 mai, il ajoute qu'elle est « complètement rassurée aujourd'hui sur les intentions du Maréchal et de ses nouveaux conseillers. Le Maréchal, dit cette correspondance, a donné sa parole, le Cabinet de Broglie a déclaré à plusieurs reprises qu'ils s'agit, non d'un changement de gouvernement, mais d'un changement de politique. *Devant ces assurances, il cessera d'être loyal d'entretenir la méfiance rigoureuse des premiers jours.* »

Le retour à une plus saine appréciation des choses ne nous étonne pas de la part du correspondant du *Times*. Mais l'expression de sa confiance est assez significative pour que nous la fassions ressortir; ce qui ne l'est pas moins c'est la déclaration très-nette et très-catégorique du journal de la Cité, qui n'admet pas qu'il puisse être question du remplacement du Maréchal, dont le maintien à la Présidence lui paraît être la meilleure garantie des institutions actuelles.

UN DÉMENTI
La nouvelle de la Petite République française annonçant l'arrestation des organisateurs de la réunion du 19^e arrondissement est inexacte. Ces citoyens ont été seulement l'objet d'une perquisition.

Le citoyen Fusillier a comparu vendredi à deux heures, devant le juge d'instruction, il a refusé de signer le procès-verbal.

terie a fait le même chemin en deux jours. Les Turcs se sont retirés du côté d'Erzeroum. On a trouvé à Peniak et à Olti des provisions considérables de grains, de munitions et de tentes. Les populations reçoivent partout les troupes russes de la façon la plus amicale.

Raguse, 8 juin.
Les combats sont suspendus depuis Donga et de Piva. D'après des avis de source slave, les Monténégrins ont envoyé leurs positions; ils se seraient emparés de 2070 fusils et de munitions. Les Turcs auraient eu 3,000 morts et blessés, et les Monténégrins 600 seulement. On s'attend à une nouvelle attaque, vu que Suleiman-Pacha veut approvisionner les places-fortes de Goransko et de Nikitch.

LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE.
Bruxelles, 8 juin.
M. Frère interpellé le Gouvernement sur l'arrestation d'un pasteur protestant, par un gendarme, à l'instigation d'un curé d'Anthez.

Le Gouvernement répond qu'une enquête est ouverte.

La Chambre rejette ensuite, par 58 voix contre 29, un amendement de M. Frère tendant à empêcher le prêtre d'être électeur pour les contributions afférentes aux locaux mis à sa disposition.

UNE INDISPOSITION DE L'EMPEREUR GUILLAUME.
Berlin, 8 juin.
L'empereur d'Allemagne en revenant de Liégnitz, a eu un refroidissement qui, joint à un enrouement, l'oblige provisoirement à garder ses appartements.

LE CABINET GREC.
Athènes, le 7 juin, 11 h. 5 m.
La démission de M. Coumoundouris ayant été acceptée par le Roi, le nouveau cabinet est composé comme suit :
Président du Conseil et ministre de la marine, le vice-amiral Kanaris;
M. Zaimis, intérieur;
M. Tricoupi, affaires étrangères;
M. E. Déligorgis, finances;
M. le lieutenant-colonel Zimbrakakis, guerre;

M. Théodore Délyanni, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Grèce en France, cultes et instruction publique.

LES RÉCEPTIONS DU PAPE.
Rome, 8 juin.
Le Pape a reçu ce matin de nombreux pèlerins. Sa santé continue d'être très-bonne.

Rome, 8 juin.
Le Pape a reçu aujourd'hui plusieurs députations des diocèses italiens, et une députation d'Orléans.

Le parti catholique a décidé qu'il prendrait part, dimanche, aux prochaines élections administratives qui ont lieu à Rome. Il publie aujourd'hui une liste de ces candidats.

LES MORMONS.
Washington, 8 juin.
Le cabinet a décidé de poursuivre tous ceux qui ont pris part au massacre de Mantain-Medew jusqu'à ce qu'ils soient tous punis.

Si les Mormons résistent, les troupes fédérales seront envoyées pour faire exécuter les arrêts des tribunaux.

Une dépêche du ministre américain à Mexico constate que le gouvernement du Mexique fait tous ses efforts pour empêcher les incursions des pillards sur le territoire du Texas.

DE DÉMÉNAGEMENTS EN EUROPE.
Londres, 9 juin midi.
Une entrevue entre le comte Schouvaloff et lord Derby a eu lieu, hier.

Constantinople, 9 juin.
On signale une nouvelle tentative de passage du Danube par les Russes, rendue aussi infructueuse que les précédentes, par suite d'une nouvelle crue du fleuve.

Il en reste évidemment pour le 5/0 italien et relativement calme à 69,05.

On ne parle plus ni de la reprise des paiements en espèces, ni d'améliorations budgétaires; il faut donc désormais pour que les projets de M. Depretis puissent s'accomplir.

BANQUE NATIONALE

Place Vendôme à Paris
Société Anonyme, capital : 4,000,000

Comptes de débiteurs	1,200,000
Comptes de créditeurs	2,800,000
Provisions	1,000,000
Capital	4,000,000

MARCHÉ AUX BESTIAUX DU PARIS-LA-VILLETTE

DU 7 JUILLET 1877

Par	Amende	Poids	Prix par kilogramme	Prix
Bœufs	100	1 1/2	1 1/2	1,500
Vaches	75	1 1/2	1 1/2	1,200
Moutons	150	1 1/2	1 1/2	1,800
Porcs gras	100	1 1/2	1 1/2	1,500

Cours officiels de la Bourse

8 juin. — 5 heures soir.

Halle de la farine	80 50	Paris	80 50
Halle de la farine	80 50	Paris	80 50
Halle de la farine	80 50	Paris	80 50

Cours commerciaux de la Bourse de Paris

du 8 juin. — 6 heures du soir.

Halle de la farine	80 50	Paris	80 50
Halle de la farine	80 50	Paris	80 50
Halle de la farine	80 50	Paris	80 50

COURS DES HUILES DE LILLE DU 9 JUILLET

Colza courant	90 50	4 derniers	89 25
Colza courant	90 50	4 derniers	89 25
Colza courant	90 50	4 derniers	89 25

BOURSE DE LILLE

Valeurs	10 ^e pr.	10 ^e du 9 juin
Courelles-L.	180 50	180 50
Crespin-lez-A.	150 50	150 50
Mariy	320 50	320 50
Amoulin-D.	278 75	278 75
St-Aldegondis	200 50	200 50

COURS DES SUCRES ET DU 3/6 du 9 juin.

Sucres ind. 88 degrés	78 50	78 50
Sucres ind. 88 degrés	78 50	78 50
Sucres ind. 88 degrés	78 50	78 50

LES RUSSES ONT REMPORTÉ UNE GRANDE VICTOIRE; ILS OCCUPENT OLTÏ.

Bucharest, 9 juin.
Le quartier-général du Czar est installé à Plofesti, par suite de la réception splendide qu'on lui a faite ici.

Bucharest, 9 juin.
Les Russes essaient toujours de passer le Danube.

La tentative qui vient d'avoir lieu entre Nicopoli et Sislava, a été empêchée, non-seulement par la crue, mais encore par une forte canonnade turque.

Londres, 9 juin.
Le *Daily Telegraph* reçoit une dépêche de Vienne, disant qu'un nombreux personnel administratif russe et bulgare, accompagne l'armée en campagne.

Les Russes auraient l'intention d'occuper la Bulgarie et même le vilayet d'Andrinople, pendant trois ans.

St-Petersbourg, 9 juin.
Le journal le *Monde Russe* se plaint de la manière dont l'Angleterre pratique la neutralité.

La Russie, dit ce journal, aurait conséquemment le droit de faire ce qu'a fait l'Amérique dans l'affaire d'Alabama, si l'Angleterre laisse ses sujets vendre de la contrebande de guerre, aux Turcs.

BULLETIN FINANCIER
On nous écrit de Paris, le 9 juin 1877 :
Le 3/0 débauché à 69,90, et recule successivement jusqu'à 69,76.
Le 5/0 suit la même marche, 104,70 et 104,50.
Les syndicats continuent évidemment à soutenir les fonds étrangers dans lesquels ils sont intéressés, car nous voyons de la hausse sur le Russe et sur l'Autrichien.
Les Russes 5/0 1870 sont à 85 et la Rente autrichienne 4/0 en or à 59,15.
Ce sont des prix absolument artificiels, si l'on s'en rapporte à la situation financière des divers pays. Quant aux fonds autrichiens on sait qu'il en reste un stock considérable en portefeuille, et la hausse aura pour effet de l'amener sur notre marché.

ACHETEZ VOS MONTRES
70, Grande-Rue, à Besançon.
A. ROBERT, 105
Economie réelle. — Garantie sérieuse.
Chiffres et Déclarations à votre goût. Remise gratuite.